



DIRECTIVES FOURNISSEURS

Consultez toujours [Abbott.com](https://www.abbott.com) pour la dernière version des directives.

DIRECTIVES FOURNISSEURS

- 4 Appliquer nos valeurs
- 7 Éthique
- 8 Droits de l'homme et du travail
- 11 Santé et sécurité
- 11 Environnement
- 12 Systèmes de gestion

Appliquer nos valeurs sur toute la chaîne de valeur

Chez Abbott nous avons une philosophie : nous créons nos produits comme s'ils s'adressaient à notre propre famille. Nous savons que dans le monde entier des gens comptent sur nous. Nous voulons une chaîne d'approvisionnement souple, diversifiée et responsable qui implique activement les fournisseurs pour satisfaire nos normes de haute qualité.

Les directives des fournisseurs d'Abbott présentent les principes, les normes et les attentes pour instaurer et maintenir une relation commerciale avec Abbott.

Nous respectons les principes fondamentaux des droits de l'homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption dans toutes nos activités pour garantir notre avantage commercial à long terme et améliorer la vie dans le monde entier. Les fournisseurs répondent à un besoin d'extension de notre activité et nous attendons qu'ils partagent notre respect de ces principes, les intègrent dans leurs stratégies, politiques et procédures, et qu'ils agissent avec intégrité. De plus, Abbott s'implique activement avec nos fournisseurs pour promouvoir de nouvelles approches afin de réduire les risques et les chocs qui impactent notre durabilité.

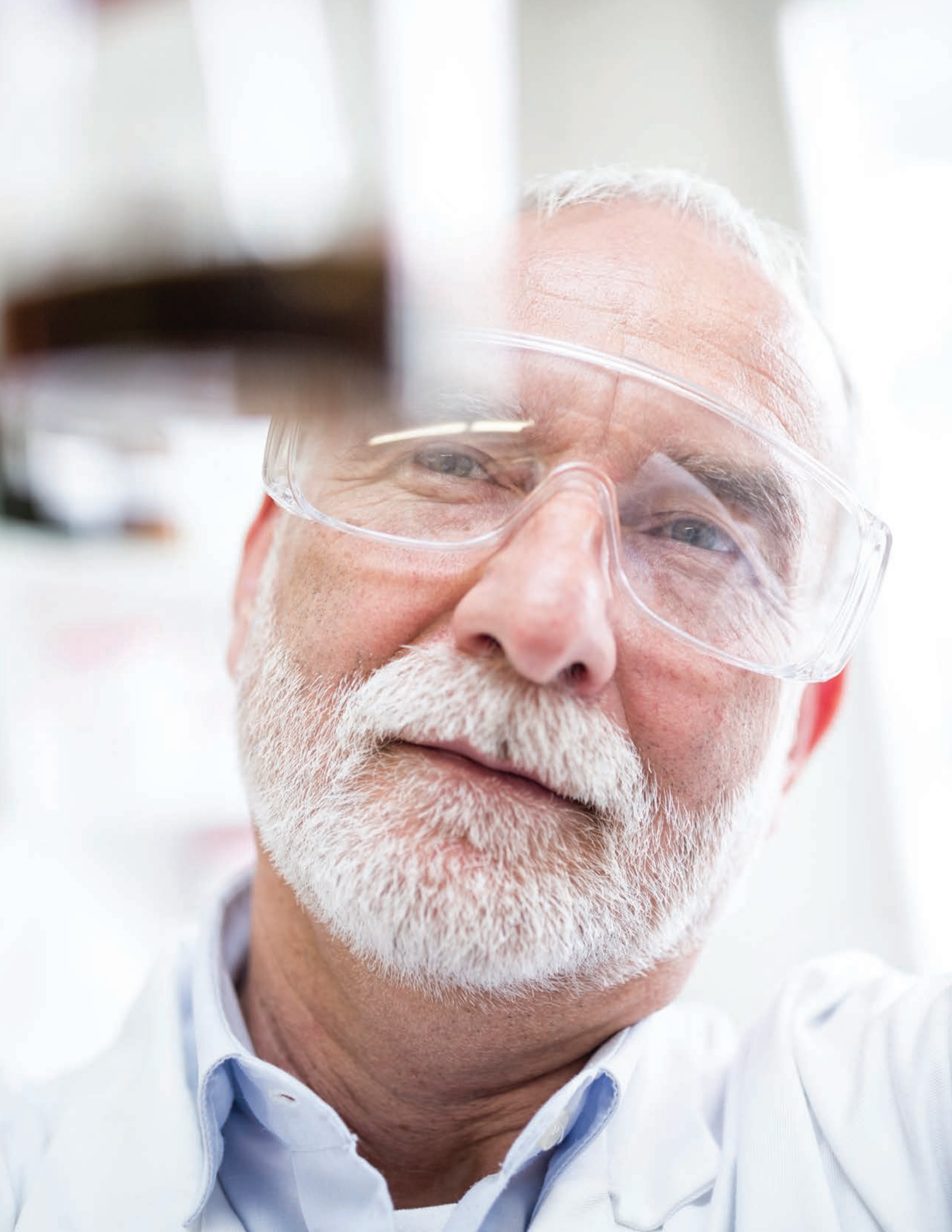
DURABILITÉ DANS TOUTES LES ACTIVITÉS

Depuis plus de 130 ans, notre objectif est clair : Abbott aide les gens à vivre plus pleinement par une meilleure santé. Pour réaliser notre objectif, nous prenons des mesures ciblées pour améliorer continuellement nos performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et nous espérons arriver au plus haut niveau dans ces domaines. Nous continuons de bâtir une entreprise plus durable grâce à toutes les actions que nous entreprenons. Nous façonnons constamment notre organisation pour l'avenir en donnant la priorité à la diversité et à l'inclusion. Abbott est aussi impliquée auprès de ses fournisseurs pour développer des opportunités à destination des entreprises de la diversité, désavantagées et petites et pour faire progresser l'utilisation éthique des ressources. En parallèle, Abbott travaille à protéger notre environnement. Notre entreprise est dédiée à maintenir les gens en bonne santé et c'est pourquoi nous savons l'importance de réduire notre empreinte carbone. Dans toutes nos activités, nous continuons de réduire nos emballages, nos déchets et nos émissions de gaz à effet de serre et à utiliser l'eau selon une gestion durable. Abbott demande que nos fournisseurs soutiennent pleinement ces initiatives et mettent en action ces principes de durabilité dans toute leur chaîne d'approvisionnement, leurs systèmes et dans les avantages à leurs employés.

PREUVE DE MISE EN CONFORMITÉ

LES FOURNISSEURS DOIVENT POUVOIR DÉMONSTRER LEUR CONFORMITÉ AVEC LES DIRECTIVES FOURNISSEURS À LA DEMANDE ET SATISFAIRE LES EXIGENCES D'ABBOTT EN RÉPONDANT AUX ÉTUDES, AUDITS ET/OU ENQUÊTES CONFIDENTIELLES AUPRÈS DES EMPLOYÉS ET DES PRESTATAIRES SUR SITE, QUI PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES SOCIÉTÉS TIERS.





ÉTHIQUE

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique, agir avec intégrité et se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires.

INTÉGRITÉ COMMERCIALE ET CONCURRENCE LOYALE

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les exigences légales applicables et aux codes de l'industrie. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les lois anticorruption, les lois sur la concurrence et les pratiques commerciales déloyales, les restrictions sur les activités publicitaires et toutes les lois, réglementations et codes qui régissent les interactions avec les professionnels de la santé (HCP), Organisations de la santé (HCO) et les fonctionnaires (GO).

Lorsqu'ils agissent pour le compte d'Abbott, les fournisseurs doivent agir de manière ouverte et honnête avec les tiers. Les décisions commerciales ne doivent pas être influencées par les intérêts personnels ou les relations, y compris des relations personnelles ou sans rapport avec les activités d'Abbott qui seraient entretenues avec des employés d'Abbott. Toute question d'un fournisseur sur une conduite non éthique ou un possible conflit d'intérêt doit être rapportée au Bureau d'Abbott pour l'Éthique et la Conformité à <http://speakup.abbott.com>.

IDENTIFICATION DES DOUTES

Toute personne travaillant en relation avec Abbott doit être encouragée à signaler ses questions ou doutes sur la légalité des activités sans être menacée de représailles, de rétorsion, d'intimidation, de discrimination ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent mener une enquête approfondie et prendre rapidement des mesures correctives, si nécessaire.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les animaux doivent être traités avec humanité, en réduisant leur douleur et leur stress. L'expérimentation animale ne doit être effectuée qu'après avoir envisagé de remplacer les animaux, de réduire le nombre d'animaux utilisés ou d'affiner les procédures pour minimiser la détresse. Des alternatives doivent être utilisées lorsqu'elles sont scientifiquement valables et acceptables pour les régulateurs. Les laboratoires doivent être accrédités par l'AAALAC (Association internationale pour l'évaluation et l'accréditation des soins des animaux de laboratoire) et/ou approuvés par le Bureau du bien-être animal d'Abbott avant de commencer un travail, puis périodiquement.

MINÉRAI DE CONFLIT

Les fournisseurs doivent suivre et rapporter la présence ou l'utilisation de minéral de conflit dans les pièces, composants ou matériaux fournis à Abbott.

VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ

Les fournisseurs doivent protéger et utiliser de manière appropriée les informations personnelles pour garantir la protection de la vie privée des personnes, y compris les informations des clients, patients, employés et sous-traitants d'Abbott, chaque fois qu'un fournisseur livre des services pour le compte d'Abbott. Lorsque les fournisseurs ont l'autorisation contractuelle d'obtenir des informations personnelles pour le compte d'Abbott, ils doivent le faire en conformité avec la loi en vigueur. Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ou divulguer des informations personnelles ou confidentielles d'Abbott sauf autorisation expresse d'Abbott. Toute information ou donnée sur les opérations d'Abbott doit toujours être traitée comme une information confidentielle d'Abbott, sauf si cette information est dans le domaine public.

DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Les fournisseurs s'engagent à protéger et à faire respecter les droits de l'homme et du travail universellement et à traiter les travailleurs avec dignité et respect. Les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme et se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires relatives aux droits de l'homme et au droit du travail.

EMPLOI LIBREMENT CHOISI

Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé, obligé ou sous contrat non résiliable, au travail pénitentiaire ou à la traite des êtres humains.

TRAVAIL DES ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS

Les fournisseurs doivent se conformer aux lois sur le travail des enfants. L'emploi des jeunes travailleurs ne peut avoir lieu que dans des travaux non dangereux et lorsque les jeunes travailleurs ont dépassé l'âge légal d'accès à l'emploi du pays ou l'âge fixé pour terminer l'enseignement obligatoire. Les fournisseurs doivent utiliser des mécanismes adéquats et vérifiables pour vérifier l'âge dans le cadre de leur processus de recrutement.

NON-DISCRIMINATION

Les fournisseurs doivent s'assurer que le lieu de travail est exempt de harcèlement et de discrimination. La discrimination pour des raisons comme la race, le sexe connu ou déclaré, la religion, la couleur, l'origine, l'âge, le handicap (y compris les problèmes de santé mentale et physique), le statut d'ancien combattant, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'état matrimonial, la grossesse, l'ascendance, les informations génétiques ou le statut de citoyenneté, l'appartenance à un syndicat ou toute autre raison est illégale et interdite.

Abbott attend de ses fournisseurs qu'ils partagent notre engagement pour l'égalité des chances dans l'emploi et promeuvent la diversité.

TRAITEMENT ÉQUITABLE

Les fournisseurs doivent s'assurer que le lieu de travail est exempt de traitements durs et inhumains, y compris le harcèlement sexuel, l'abus sexuel, le châtiment corporel, la coercition physique, les représailles, l'intimidation des travailleurs, ou la menace de ces traitements.

SALAIRES, PRESTATIONS SOCIALES ET HEURES DE TRAVAIL

Les fournisseurs doivent payer les travailleurs conformément aux lois salariales applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les prestations obligatoires. Les fournisseurs doivent communiquer aux travailleurs la base sur laquelle ils sont rémunérés et si des heures supplémentaires sont nécessaires, ainsi que le salaire à payer pour les heures supplémentaires conformément à la loi. Les fournisseurs doivent tenir des registres précis des heures de travail des employés et des heures de vacances, comme l'exige la loi.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

La communication ouverte et l'implication directe avec les travailleurs pour résoudre les problèmes sur le lieu de travail et de rémunération doit être favorisée. Les fournisseurs doivent respecter les droits du travail, comme énoncé par les lois locales, y compris de s'associer. Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail et les pratiques de rémunération sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.





SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les fournisseurs doivent protéger les travailleurs sur le lieu de travail et dans tous les quartiers d'habitation et les véhicules fournis par les fournisseurs, en s'assurant que le lieu de travail est sécurisé, sûr et sain, et réduire au minimum l'exposition aux risques d'accidents, de blessures et pour la santé, et en se conformant à toutes les exigences légales et réglementaires.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs doivent opérer de manière responsable et écologique pour minimiser efficacement les impacts négatifs sur l'environnement.

Les fournisseurs doivent faire preuve de transparence dans leurs pratiques de gestion environnementale et intégrer les principes de gestion environnementale dans leurs activités. Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes pour assurer que la manipulation, le déplacement, le stockage, le recyclage, la réutilisation ou la gestion des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées s'effectue en toute sécurité. Les fournisseurs doivent, dans la mesure du possible, entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, conserver les ressources naturelles, éviter l'utilisation de matières dangereuses, encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement et s'engager dans des activités qui favorisent une approche d'économie circulaire.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Les fournisseurs doivent obtenir tous les permis, toutes les licences et homologations environnementales requises et se conformer à toutes les exigences opérationnelles et tous les rapports.

SYSTÈMES DE GESTION

Les fournisseurs doivent utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et assurer la conformité avec ces directives fournisseurs.

EXIGENCES LÉGALES ET ENVERS LE CLIENT

Les fournisseurs doivent identifier et assurer la conformité avec toutes les lois, réglementations, règles, ordonnances, tous les permis, toutes les licences, approbations, commandes, normes applicables et exigences pertinentes des clients.

GESTION DES RISQUES

Les fournisseurs doivent disposer de mécanismes pour déterminer et contrôler les risques liés à leurs opérations et disposer de ressources financières adéquates pour assurer la continuité des activités et maintenir la solvabilité financière.

DOCUMENTATION

Les fournisseurs doivent conserver la documentation nécessaire pour démontrer leur conformité avec ces Directives Fournisseur et leur application des lois, réglementations, règles, ordonnances, permis, licences, homologations et contrôles en vigueur.

FORMATION ET COMPÉTENCES

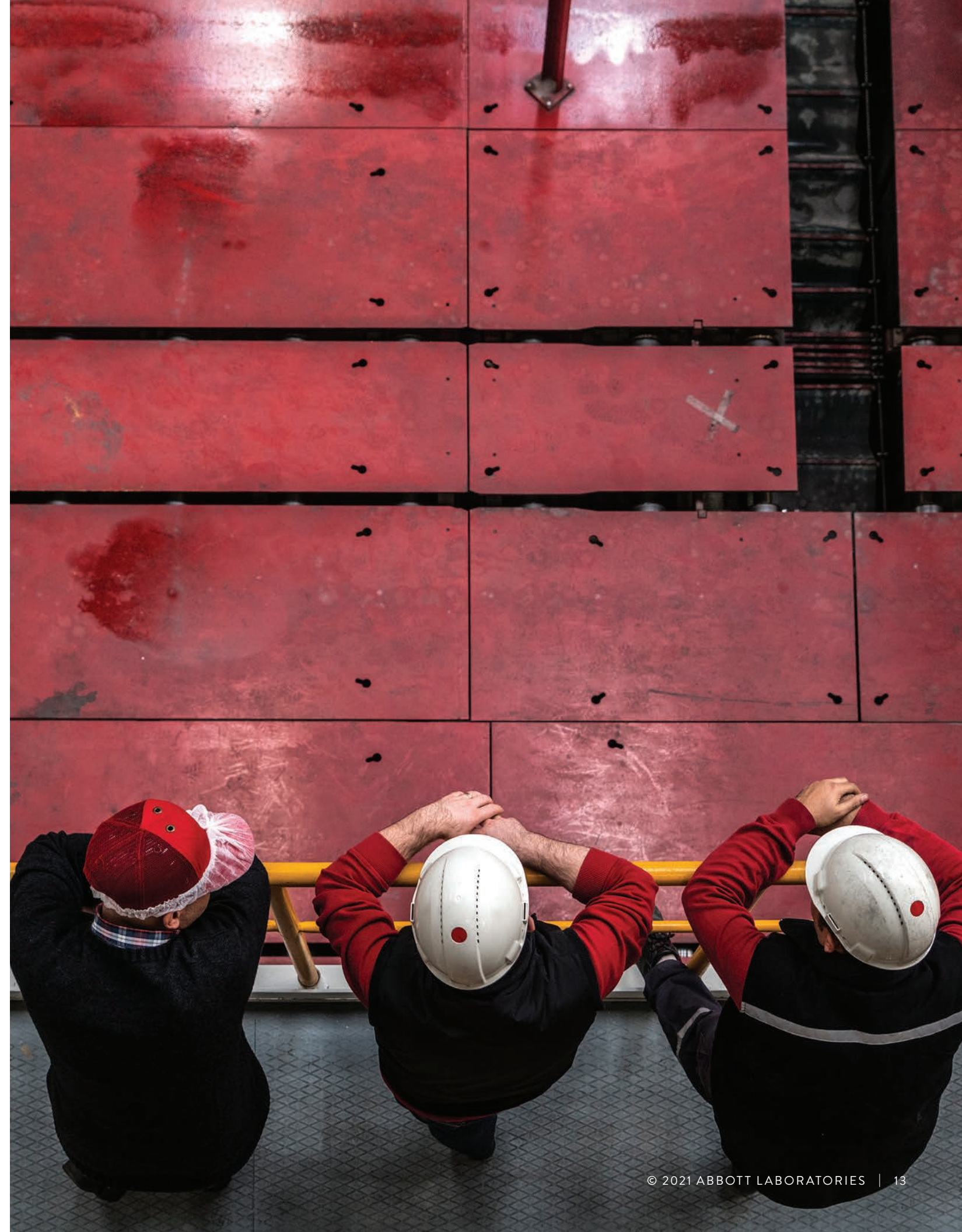
Les fournisseurs doivent mettre en place un programme de formation qui permet d'assurer que le niveau adéquat de connaissances, de compétences et d'aptitudes de la direction et des travailleurs répond aux attentes de ces directives.

AMÉLIORATION CONTINUE

Les fournisseurs doivent viser une amélioration continue avec des objectifs de performance, l'exécution de plans de mise en œuvre et l'application des mesures nécessaires pour corriger les lacunes identifiées par les évaluations internes ou externes, les inspections et les revues de direction.

COMMUNICATION

Les fournisseurs doivent communiquer de manière ouverte et direct avec les fonctions commerciales concernées, y compris les organisations chargées des Achats et de la Logistique d'Abbott. Les fournisseurs doivent rapidement avvertir Abbott de tout problème de conformité avec ces Directives ou tout manquement à une exigence spécifique de ces Directives.



CONTACT

<https://www.abbott.com/contactus.html>

Propriété exclusive d'Abbott.

Ne pas diffuser ou copier sans l'autorisation d'Abbott.

Le symbole et le nom de marque d'Abbott sont des marques déposées d'Abbott Laboratories. Tous droits réservés.